

L'EXPLOITATION DES CARRIERES ET LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SONT CONCILIAIBLES

Plus de 150 études de cas relatives à la diversité biologique dans les carrières ont été publiées par l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG). Les conclusions sont sans appel : lorsqu'un protocole de bonnes pratiques est respecté, la compatibilité entre extraction industrielle de granulats et maintien de la biodiversité est assurée. On peut même affirmer que le sort de la biodiversité est amélioré sur certains sites.

Depuis plus d'une trentaine d'années que l'UNPG* mène des recherches en collaboration avec la communauté scientifique (CNRS, Muséum national d'Histoire naturelle, universités, etc.), la richesse biologique des carrières, qu'elles soient de roches meubles ou massives, n'a plus de secret. Un véritable savoir-faire a été développé pour répertorier les espèces animales ou végétales, comprendre et maîtriser le fonctionnement des écosystèmes. La profession a ainsi pu identifier la façon optimale d'exploiter industriellement les sites tout en préservant au mieux l'environnement naturel.

La procédure, qui s'affine et s'améliore au fil des ans, ne se limite pas au temps de l'extraction, elle commence en amont et se poursuit sur le long terme :

- **AVANT** : phase exploratoire, étude d'impact environnemental et procédure minutieuse d'autorisation ;
- **PENDANT** : l'exploitation est menée en parallèle avec la restauration progressive ;
- **APRÈS** : le site est réaménagé pour connaître une nouvelle vie mettant souvent à profit les avantages issus de l'extraction au bénéfice de la biodiversité (création de zones humides, éradication d'espèces invasives, suivis et inventaires écologiques), de nombreuses carrières sont d'ailleurs transformées en zones récréatives et/ou sites à caractère pédagogique.

Tout cela se fait en collaboration étroite avec les parties prenantes locales, bien conscientes que l'exploitation est potentiellement une opportunité pour la conservation de la biodiversité.

Les carrières françaises sont incontestablement à la pointe dans ce domaine - le comité national de suivi de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) a d'ailleurs récemment renouvelé la reconnaissance SNB pour une durée de 3 ans au nouvel engagement de l'UNPG en faveur de la biodiversité. Et cette implication se répercute à travers toute l'Europe.

« Il est possible de concilier activité extractive et maintien, voire amélioration, de la biodiversité. »

Dirk Fincke, secrétaire général de l'UEPG

Ce cycle vertueux de la compatibilité entre carrières et biodiversité est synthétisé dans une plaquette réalisée par l'UEPG consultable sur son site : www.uepg.eu.

*L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des entreprises qui extraient et produisent des granulats naturels (sable et graviers) ou recyclés, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle réunit environ 900 entreprises, ce qui représente 2 300 carrières, 400 sites de recyclage, et 15 000 emplois directs. Sa priorité est de garantir un accès à la ressource minérale qui respecte une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la qualité des matériaux, tout en appliquant les principes d'économie circulaire. La majorité de ses membres adhère à la Charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est une composante importante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr